

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-17

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE CAMPSAS**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société Promologis destinés à la construction de 7 logements à Campsas. Il s'agit de 2 logements PLAI et 5 logements PLUS, 101 rue de la mairie à Campsas. Elle relève de la programmation 2009.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 745 282 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	72 495,00 €
* Prêt PLUS travaux	366 933,00 €
* Prêt PLAI foncier	31 845,00 €
* Prêt PLAI travaux	175 617,00 €
* Subvention Etat (arrêté du 30/04/09)	31 000,00 €
* Fonds propres	67 392,00 €
Total	745 282,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 646 890 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

-Prêt PLUS foncier	
Montant	72 495,00 €
Montant de la garantie	50 746,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

-Prêt PLUS travaux	
Montant	366 933,00 €
Montant de la garantie	256 853,10 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

-Prêt PLAI foncier	
Montant	31 845,00 €
Montant de la garantie	22 291,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

-Prêt PLAI travaux	
Montant	175 617,00 €
Montant de la garantie	122 931,90 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 452 823 €, soit 70 % d'un montant global de 646 890 €, la commune de Campsas se portant garante à hauteur de 30% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 22 février 2011.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis pour la construction de 7 logements situés 101 rue de la mairie à Campsas la garantie du département à hauteur de 70 % soit un montant global de 452 823 € pour 4 prêts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations :
 - . *Pour deux logements* : deux prêts PLUS, l'un de type « foncier » d'un montant de 72 495 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00% à 0,50%, l'autre de type « travaux » d'un montant de 366 933 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00% à 0,50%,
 - . *Pour 5 logements* : deux prêts PLAI, l'un de type « foncier » d'un montant de 31 845 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00% à 0,50%, l'autre de type « travaux » d'un montant de 175 617 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00% à 0,50%,
- Précise que la commune de Campsas accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;
- Précise qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 1 logement, dans le cadre du dispositif en vigueur

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,